

le québec ETUDIANT

Vol. 8, no 4

Début Mars 1985



Journal de l'association nationale
des étudiants et étudiantes
du Québec

**Le dégel
et le financement
des universités**

-pages 3 et 8

Contre le projet Clair

Mobilisation des
syndicats du
secteur public

-page 5



photo Pierre Bélanger

La déclaration contre le dégel des frais de scolarité

MAINTENANT 41 ASSOCIATIONS L'ONT SIGNÉE

Trois autres associations étudiantes se sont rajoutées aux 38 qui ont déjà signé la déclaration contre le dégel des frais de scolarité. Il s'agit là de la majorité du mouvement étudiant organisé. Toutefois, certaines associations étudiantes ne l'ont pas encore fait. Alors, si le nom de ton association étudiante n'apparaît pas au bas de la liste, dépêche-toi d'aller la voir pour qu'elle se joigne au mouvement étudiant dans la lutte contre le dégel et la hausse des frais de scolarité à l'université.

«Les associations étudiantes suivantes affirment leur ferme opposition au dégel des frais de scolarité au niveau universitaire.

Nous sommes convaincues qu'une telle mesure aurait pour effet immédiat de restreindre l'accessibilité à l'Éducation universitaire.

Nous exigeons du ministre de l'Éducation qu'il s'engage formellement et rapidement à ne pas recourir à cette mesure comme source de financement pour les universités».

**La campagne de l'ANEQ
contre la violence
faite aux femmes :
UNE REUSSITE!**

-page 4

**Congrès spécial
de l'ANEQ sur la
question-femmes**

1-2-3 mars
Cégep de
Sherbrooke

-page 4

Ont signé :

- L'Association Fédérative des Etudiants de l'Université de Sherbrooke (AFEUS)
- L'Association Générale Etudiante de l'Université du Québec à Montréal (AGEUQAM)
- Concordia University Student Association (CUSA)
- McGill Students Society (MSS)
- La Fédération des Associations Etudiantes de Campus de l'Université de Montréal (FAECUM)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de Sorel-Tracy (AGECST)
- L'Association des Etudiants et des Etudiantes du cégep de St-Hyacinthe (AECSH)
- L'Association des Etudiants et des Etudiantes du cégep de Sherbrooke (AECS)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de la Région de l'Amiante (AGECRA)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de Victoriaville (AGECV)
- L'Association Etudiante de cégep de St-Laurent (AECSL)
- L'Association des Etudiants et des Etudiantes de soir du cégep du Vieux-Montréal (AESCVM)
- L'Association Générale des Etudiants-es de jour du cégep du Vieux-Montréal (AGEJCVM)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep de Bois de Boulogne (AGEBdB)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep Lionel-Groulx (AGECLG)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de Rosemont (AGECR)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (AGECAT)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de l'Outaouais (AGEECO)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de Limoulu (AGECL)
- Le Regroupement étudiant du cégep de St-Félicien (RECSF)
- L'Association Etudiante du cégep de Jonquière (AECJ)
- L'Association Générale des Etudiants et Etudiantes du cégep de Chicoutimi (AGECC)
- L'Association Etudiante du cégep de Joliette (AECJ)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep de Trois-Rivières (AGECTR)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep de Shawinigan (AGEI)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep de la Pocatière (AGECLP)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep de Rivière-du-Loup (AGECRLI)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep de Sept-Iles (AGECSI)
- L'Association Etudiante du cégep de la Gaspésie (AECG)
- L'Association Générale des Etudiants du cégep de Drummondville (AGECD)
- Bishop's University Student Representative Council (SRC)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep André-Laurendeau (AGECAL)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep Montmorency (AGEM)
- L'Association Générale des Etudiants et Etudiantes du cégep de St-Jérôme (AGES)
- Société Générale des Etudiants-es du cégep de Maisonneuve (SOGECOM)
- Student Union of John Abbott College (SUJAC)
- L'Association Générale Etudiante du cégep de St-Jean-sur-Richelieu (AGECSJR)
- Dawson Student's Association (DSA)
- L'Association Générale des Étudiants et Étudiantes de l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- L'Association Générale des Étudiants et des Étudiantes du CEGEP François Xavier Garneau,
- L'Association Générale des Étudiants et des Étudiantes du CEGEP Alma.

Appuyons l'enquête de l'ANEQ!

Il y a quelques semaines déjà, le Conseil Central de l'ANEQ lançait l'idée d'une vaste enquête auprès des étudiantes et étudiants du Québec. Cette enquête sera menée au début du mois d'avril et permettra de rejoindre quelque 25 000 étudiantes et étudiants de tous les CEGEP et Universités. En fait, il s'agit ici, à l'aide d'un questionnaire qui sera élaboré dans les prochains jours et présenté au 18e Congrès de l'ANEQ, de recueillir une foule de données sur les conditions de vie et d'étude de la population étudiante de façon à connaître les problèmes que soulèvent le logement, les prêts et bourses, le transport, la pédagogie, l'évaluation, les emplois d'été, les conditions de travail, etc.

La compilation, mais surtout tout le travail d'analyse et d'interprétation de ces données qui se fera pendant la période estivale, fournira un outil de plus au mouvement

étudiant pour mener ses luttes, étoffer ses revendications, etc., constituera, somme toute, un instrument dont le mouvement étudiant n'aura jamais disposé auparavant, ce type d'enquête nationale étant une première au Québec.

Parce que, comme nous le constatons, les enjeux d'une telle enquête sont de taille, il est indispensable qu'un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants y participent, s'y impliquent et travaillent à son organisation. L'ampleur de cette enquête exige en effet que toutes et tous soient sensibilisé-e-s.

Déjà, dans ce sens, le Conseil Central de l'ANEQ a entrepris une tournée systématique des associations étudiantes rencontrant les exécutifs pour leur soumettre le projet. Des appuis ont également été demandés aux organisations syndicales dont le support sera, évidemment, très utile. Il pourrait ainsi être possible de distribuer le

questionnaire de l'enquête à l'intérieur de certains cours.

Qu'on ne s'y méprenne pas toutefois, l'enquête, si elle est réalisée, ne saurait s'accaparer à elle seule toutes les énergies de l'ANEQ. Elle doit plutôt être perçue comme un élément d'un plan d'action visant à freiner la détérioration de nos conditions de vie et d'étude qu'entraînent les politiques du gouvernement. Cette vaste opération de l'ANEQ pourra déboucher, en septembre prochain, sur une réunion extraordinaire du mouvement étudiant convoquée par l'ANEQ où les résultats de l'enquête seront discutés.

En plus de fournir des données indispensables sur la «condition étudiante», l'enquête de l'ANEQ, à plus longue échéance, permettra aussi d'améliorer les interventions de nos associations en plus d'augmenter considérablement notre crédibilité bien qu'il ne s'agisse pas ici de douter de la justesse de nos

revendications mais bien de les appuyer sur des bases solides et indiscutables.

Pour toutes ces raisons, l'enquête ne doit pas être l'affaire que de quelques personnes, comme cela a déjà été souligné, mais plutôt susciter un intérêt chez tous les étudiants et toutes les étudiantes. L'appui d'un grand nombre d'associations, et en tout premier lieu les associations étudiantes locales, sera une assurance de succès pour cette imposante entreprise de consultation qui pourra servir pendant plusieurs années, en répondant à un besoin souvent ressenti d'avoir des données actuelles sur les populations étudiantes des CEGEP et des Universités au Québec. En conséquence, appuyons l'enquête de l'ANEQ!

Claude Dionne

CORRESPONDANCE

Au sujet du IV^{ème} Congrès du R.A.J.

UN AUTRE POINT DE VUE

La lecture de l'article sur le IV^{ème} Congrès du R.A.J., rédigé par Mona Gravel et publié dans le précédent numéro du Q.E., m'amène quelques questions et présente un point de vue auquel je souhaite en confronter un autre.

Sur l'action politique autonome

Il m'apparaît que la première chose à déplorer au sujet de l'action politique autonome que peut exercer le R.A.J.

n'est pas tant le vote rejetant la participation du R.A.J. à une éventuelle coalition lors des prochaines élections... que la façon dont le débat n'a pas été fait lors du Congrès.

Il est juste de souligner que la période de début consacrée à cette question a été utilisée à des attaques mutuelles et à toutes sortes de sous-entendus oiseux entre militants-es «pour» et militants-es «contre».

En aucun temps les délé-

gués-es au Congrès n'ont-ils/elles pu examiner cette question de façon sérieuse et méthodique, en faire l'analyse, évaluer les exigences que ce type d'action représente, considérer les conséquences positives et négatives que cela pourrait représenter pour le R.A.J. et pour la gauche québécoise...

Il me semble que le R.A.J. a encore à découvrir le climat sain et solidaire ainsi que les façons de fonctionner qui permettront que les débats se tiennent, que l'analyse se fasse...

Sur l'autonomie du caucus-femmes

Bien des questions me restent face au débat entourant l'autonomie et le pouvoir décisionnel du caucus-femmes du R.A.J. La lecture de l'article de Mona Gravel me porte à croire que la signification du vote puis par le caucus n'est pas claire pour toutes et tous.

En effet, en votant en faveur de son autonomie et de son pouvoir décisionnel, le caucus-femmes n'a pas tassé du R.A.J. la question des femmes et l'urgence que celui-ci intervienne concrètement et nationalement dans la lutte

des femmes pour leur libération et leur égalité.

Au contraire, en se dotant d'un pouvoir décisionnel, le caucus-femmes se donne un moyen important pour que ses positions et priorités soient d'office reprises par le Congrès. De cette façon, la question-femmes ne se trouve pas à perdre sa place, mais au contraire à en gagner, puisque les décisions prises par le caucus n'auront pas à risquer d'être battues sur le plancher du Congrès.

Le principe ainsi établi, ce n'est pas que le R.A.J. ne doit pas se préoccuper de la question-femmes. Ce n'est pas que des débats et des actions ne doivent pas avoir lieu... C'est juste que les hommes n'ont pas à prendre les décisions à la place des femmes sur les questions qui concernent d'abord les femmes. Il revient aux femmes de préciser ce que le R.A.J. doit entreprendre, et il revient aux hommes de débattre, de comprendre et d'agir solidairement, mais pas de décider.

Il m'apparaît que ceci n'a pas été compris comme tel lors des débats en caucus. Sans doute faudra-t-il repréciser certaines choses.

Sur les structures :

Juste une question : pourquoi remet-on en cause le droit de vote au Congrès d'organisations présentes au R.A.J. depuis sa fondation, sur la base d'un recul relatif d'une couple de mois?

Faudrait-il que les militants-es de ces organisations renoncent à faire vivre et avancer leurs organisations propres au profit du R.A.J.? Ou alors trouverons-nous une façon d'organiser notre plan de travail qui convienne à la fois aux militants-es qui font du R.A.J. leur préoccupation centrale ainsi qu'aux militants-es qui ne peuvent se permettre une présence aussi assidue?

Pour conclure, je m'abstiendrai de larmoyants appels à l'unité... et préférerais souhaiter que le R.A.J. se dote d'un mode de fonctionnement qui permette la confrontation des points de vue, l'analyse commune et l'action solidaire.

Denyse Lacelle

le québec
ÉTUDIANT



le québec ÉTUDIANT est le journal officiel de l'Association Nationale des Étudiants et Étudiantes du Québec (ANEQ). Distribué dans les institutions d'enseignement où l'association étudiante est membre de l'ANEQ (ainsi que dans un certain nombre d'autres institutions), ce numéro du Q.E. est tiré à 25 000 exemplaires.

Rédaction : Pierre Beauregard, Jean-Guy Bérubé, Claude Dionne, François Giguère, Mona Gravel, Jean-Pierre Paquet, Jacynthe Pleau, Jean-Marie Vézina.

Maquettes : Jacques Beaudoin, Paule Duchesne, Jean-Pierre Paquet.

Photocomposition et montage : Composition Fleur de Lysée.

Impression : Richelieu Roto-Litho.

Publicité : PUBLI-PEQ, (514) 845-5767.

Bureau de rédaction : 1460, rue Amherst, Montréal, H2L 3L3. Tél. : (514) 849-1851.

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec et à la Bibliothèque Nationale du Canada. ISSN-705-3096.

le québec ÉTUDIANT est un membre fondateur de la Presse étudiante du Québec (PEQ).

Il ne laisse plus aucun doute sur ses intentions

Bérubé décidé à dégeler les frais de scolarité

Par Jean-Pierre Paquet

Le ministre Bérubé vient de lâcher le morceau. Il ne met plus la sourdine sur ses intentions et affirme maintenant sa volonté catégorique de dégeler les frais de scolarité universitaires.

Le ministre de l'Enseignement Supérieur a fait des déclarations précises en ce sens lors des 2 rencontres qu'il a eu avec le recteur de l'UQAM et lors de sa rencontre avec la Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec (CREPUQ) à la mi-février. De plus, la sous-ministre Michèle Fortin a tenu le même discours lors de sa rencontre avec les représentants-es de la Fédération des Enseignants et Enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN) à la même période.

Selon les propos rapportés par un représentant de la FNEEQ, Gilbert Vaillancourt, la sous-ministre Fortin a fait savoir que le gouvernement ne compte pas investir d'argent supplé-

mentaire pour répondre à la croissance du réseau universitaire. Pour éviter que les universités ne souffrent de compressions supplémentaires, la sous-ministre a évoqué 3 hypothèses :

- élever les frais de scolarité
- reconduire le niveau des clientèles (i.e. contingentement généralisé des programmes)
- revoir les conditions de travail des professeurs.

Le ministre et la sous-ministre se sont toutefois gardés d'apporter des précisions sur la nature du dégel. Alors qu'on lui demandait si le dégel allait choisir comme première cible les étudiants-es à temps partiel sur la base qu'ils et elles travaillent, Mme Fortin a répondu que «ça allait être plus fort que ça».

Bérubé et Fortin ajoutent toutefois, le premier en souriant, que le dégel n'est pas chose faite, bien qu'ils y soient favorable, car le Conseil des Ministres pourrait trouver cette mesure trop

impopulaire à la veille des élections.

Mais dans la liste de «choix» que laisse la sous-ministre, le dégel est la mesure la plus à la portée du gouvernement. Comme l'explique Gilbert Vaillancourt, président du Syndicat des Professeurs de l'UQAM, le contingentement des programmes est une mesure encore plus impopulaire car il est plus facile de la percevoir comme une contrainte directe à l'accessibilité à l'université.

Mme Fortin a également identifié les programmes des certificats comme étant la cible du contingentement. Le ministère aurait l'intention de modifier ses règles de financement afin de pénaliser les universités offrant des certificats. M. Vaillancourt fait remarquer que le développement des certificats par certaines universités depuis quelques années a été l'élément principal de l'accroissement de la population étudiante et qu'en ce

sens ils répondent à une demande.

Mais le ministre ne se contenterait pas seulement d'aller chercher l'argent dans la poche des étudiants-es, il pourrait aussi demander aux profs de faire les frais des compressions.

En prévisions des prochaines négociations, le gouvernement prépare le terrain. Mme Fortin a fait savoir aux représentants-es de la FNEEQ qu'une «économie» de 12 à 15 millions de \$ pourrait être réalisée en augmentant la charge des profs qui passerait de 5 à 6 cours par session.

Ce sont là les «choix» que le ministère propose pour éviter de réduire encore plus la marge de manoeuvre des universités, le gouvernement ayant fait le CHOIX de ne pas investir d'argent supplémentaire dans les universités québécoises qui sont sur le point d'être les moins financées en Amérique du nord. Les universités auraient besoin d'au moins

\$300 millions pour rattraper le niveau de financement par étudiant-e qui existait il y a 5 ans, ce qui représente une compression du tiers de leur budget.

Finalement, le scénario est classique. Le ministère dit ne pas avoir le choix. Il cherche alors des coupables. Faisant peser la menace d'un contingentement des programmes, il soutiendra qu'il devra y recourir à défaut que les étudiants-es paient plus ou que la tâche des profs augmente. Il faut également s'attendre à ce qu'il cherche à opposer les groupes les uns aux autres en disant : si la tâche des profs n'augmente pas, les étudiants-es paieront plus.

Le Conseil des Ministres devra statuer avant le début d'avril sur les recommandations du ministre Bérubé, en prévision de l'adoption du nouveau budget. Les semaines qui viennent seront donc déterminantes dans ce dossier. À nous de faire pression.

22 mars 75-22 mars 85

L'ANEQ : 10 ans d'indépendance et de luttes pour la défense des étudiants-es



**18^e Congrès de l'ANEQ
22, 23, 24 mars
à l'Université Laval,
à Québec,
Pavillon De Koninck**



A Jonquière :

Les étudiants-es veulent recouvrer la gestion des cantines

Par Jean-Marie Vézina

Depuis le 18 février dernier, le CEGEP de Jonquière est occupé de nuit par les étudiantes et les étudiants. De plus, une journée de grève est envisagée pour mardi, le 26 février, afin de «forcer l'administration du collège à ouvrir des négociations avec les étudiants», nous a déclaré Denis Bélanger, membre du comité cantine et superviseur de l'Association des étudiants-es du CEGEP de Jonquière. L'objet du litige? Obtenir de l'administration qu'elle consente à redonner la gestion des cantines aux étudiants et aux étudiantes.

Depuis 1972, la gestion des cantines relevait des étudiants et des étudiantes. C'était même à l'initiative des étudiants et des étudiantes de l'époque que les cantines avaient été mises sur pied. Puis, l'été 1984, coup de théâtre! L'administration refuse d'octroyer le

contrat pour la gestion des cantines aux étudiants et aux étudiantes. Elle leurs préfère semble-t-il une compagnie à but lucratif : Les buffets Monchâteau.

Ce n'est que récemment que les étudiants et les étudiantes ont décidé de passer à l'action. L'assemblée générale étudiante s'est réunie au début de la session d'hiver et a constitué un comité «cantine». C'est ce comité qui s'est vu confié le mandat d'entreprendre des actions afin d'amener l'administration à considérer les demandes étudiantes. Une des premières actions du comité a été de mettre sur pied trois comptoirs de vente de nourritures pour créer les conditions propices à un boycottage des cantines du concessionnaire. Cela pour faire pression sur l'administration. L'AECJ a quant à elle appuyé concrètement le comité en lui versant les

sommes nécessaires à la réalisation de son mandat.

Bien que l'occupation du CEGEP ne se fasse que de nuit, pour ne pas perturber les cours semble-t-il, le ton monte cependant du côté étudiant. Ainsi, le comité cantine commence à considérer qu'ils ont été «trop gentils» avec l'administration jusqu'ici. C'est pourquoi le comité a décidé d'organiser une journée «look-out» où cette fois ce ne serait pas l'administration qui fermerait le collège, mais les étudiants et les étudiantes.

L'ANEQ a lancé un appel à toutes les associations étudiantes du Québec afin qu'elles fassent parvenir des appuis à la lutte des étudiants et des étudiantes du CEGEP de Jonquière. Elle a aussi demandé que des lettres de protestation soient envoyées à l'administration du collège.

Contre la violence faite aux femmes

1ère campagne du comité-femmes de l'ANEQ : une réussite!

Les 12, 13 et 14 février, le Comité-femme de l'ANEQ lançait officiellement sa 1ère campagne sur la violence faite aux femmes. Pendant ces trois jours consécutifs, plusieurs activités, en rapport avec le thème principal, se sont déroulées à travers une vingtaine de Cégeps et Universités, impliquant plusieurs étudiants et étudiantes dans cette vague d'information et de sensibilisation. La tenue de tables d'information, la présence de divers grou-

pes de femmes ou organismes, la présentation de films et vidéos, la discussion en panel ou les conférences, et la diffusion d'articles et d'émissions spéciales dans les journaux et radios étudiantes ont largement contribué à la réussite de la campagne. Toute cette énergie déployée démontre bien l'intérêt et le désir des étudiantes et des étudiants de s'impliquer davantage dans les dossiers touchant spécifiquement les femmes tels : le har-

cèlement sexuel (en milieu de travail et en milieu scolaire), l'inceste, la pornographie, le sexisme, la contraception et l'avortement.

En faisant le bilan de cette campagne (signalons ici qu'il s'agit d'une première en milieu étudiant), on peut en conclure qu'il s'agit-là d'un franc succès. Déjà, impliqués activement dans les préparatifs et la tenue de la campagne, des comités-femmes locaux se sont consolidés et même à certains endroits se sont mis sur pied. Les associations étudiantes investies dans la campagne désirent poursuivre ce genre d'action et aller plus loin dans le dossier. Une continuité dans les débats et les moyens d'action contre la violence faite aux femmes doit donc maintenant s'établir car ce n'est qu'un début, le Congrès Spécial de l'ANEQ sur les conditions de vie et d'études des femmes qui se tiendra les 1er, 2 et 3 mars au Cégep

de Sherbrooke s'inscrit dans cette perspective.

Il est à noter que le Comité-femmes de l'ANEQ lancera bientôt une 2e campagne d'information et de sensibilisation, cette fois-ci sur la question de la précarité financière des femmes et l'emploi. Il est à espérer que le lancement de cette campagne, sur ce thème à plusieurs volets, suscitera débats et discussions et obtiendra autant de succès que la campagne précédente. Encore une fois, il y aura production d'un **Québec Étudiant Spécial** et de deux brochures (Femmes, crise et emploi, et Ghetto d'études/ghetto d'emplois) englobant les divers problèmes que vivent les femmes et la discrimination qu'elles subissent au niveau du marché du travail.

En avant toute pour la seconde campagne et ... bon 8 mars!

Jacynthe Pleau
Comité-femmes de l'ANEQ

RENDEZ-VOUS

Indispensable



Aujourd'hui, être informé fait souvent toute la différence. Le magazine *Québec Science* ne peut à lui seul vous rendre indispensable, mais il fait partie de ces lectures qui y collaborent vraiment.

Québec Science, le magazine de ceux qui veulent être à la fine pointe de l'actualité scientifique et technologique.

Québec Science, c'est un rendez-vous indispensable, chaque mois, dont deux numéros spéciaux par an, tels : La Biotechnologie (novembre 1984), Les jeunes et la science (mai 1985).

Québec Science est devenu indispensable et vous?

QUÉBECSCIENCE

LE MAGAZINE DES GENS INDISPENSABLES

OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT POUR ÉTUDIANTS

- 1 an/12 numéros 23\$ une économie de 12,40\$ (35%)
 2 ans/24 numéros 40\$ une économie de 30,80\$ (près de 44%)
(Offre valable jusqu'au 30 avril 1985) sur le prix en kiosque.

Chèque Mandat postal Visa Mastercard
 N° Signature
 Nom
 Adresse

Code postal

À retourner accompagné de votre paiement à:
Québec Science, case postale 250, Sillery, Québec G1T 2R1

Pour informations : de Québec, 657-3551, poste 2854
 de l'extérieur, appelez sans frais le numéro 1-800-463-4799

Congrès spécial de l'ANEQ sur la question-femmes

Afin de poursuivre le travail amorcé et afin de doter l'ANEQ d'un plan d'action concret pour les mois à venir, un Congrès Spécial se tiendra les 1er, 2 et 3 mars, au Collège de Sherbrooke. Bien entendu, nous souhaitons une participation massive des associations étudiantes et des membres des comités-femmes locaux pour que nous puissions nous réunir et discuter à fond des conditions de vie et d'études des femmes. Plusieurs thèmes seront à l'ordre du jour : **la violence faite aux femmes** (harcèlement sexuel, viol, inceste, porno...), **la contraception et l'avortement**, **la précarité financière des femmes et l'emploi** (crise, chômage, ghettos d'étude/ghettos d'emploi, sexisme dans l'éducation), **garderies, prêts et bourses**.



C'est donc le moment ou jamais d'exprimer nos opinions, de débattre à fond et de se pencher sur des alternatives et/ou solutions concrètes face aux nombreux problèmes que vivent les femmes/étudiantes et qui seront abordés lors de ce Congrès. Il est primordial de bâtir ensemble un plan d'action concret et réaliste pour établir une continuité dans les actions déjà entreprises par le Comité-femmes de l'ANEQ. Non, le féminisme n'est pas mort en milieu étudiant mais est plus dynamique que jamais!

A bientôt!

Jacynthe Pleau
Comité-femmes de l'ANEQ

Le projet Clair : vive réaction des syndicats

Par Pierre Beauregard

Le 2 février dernier, 15 organisations syndicales représentant 360 000 travailleurs et travailleuses rendaient publique la plate-forme de la « coalition pour le droit de négocier » devant 1 100 militants et militantes. Cette coalition inter-syndicale est un événement sans précédent dans l'histoire du Québec.

Cette coalition a été mise sur pied dans le but de combattre l'avant-projet de loi déposé en décembre dernier par le ministre Clair, président du Conseil du Trésor. Ces changements que le gouvernement québécois voudrait voir adopter touchent le régime de négociation dans le secteur public.

Avec le vent de conservatisme qui souffle au Canada, le gouvernement semble vouloir limiter au minimum tout ce qui touche le secteur public. L'avant-projet de loi proposé par le ministre Clair ressemble plus à un régime de décrets permanent qu'à un régime de négociation.

Tout d'abord, le gouvernement fixerait les salaires une fois l'an. Ensuite, il imposerait ce qu'il appelle une « décentralisation des négociations » sur de nombreux points majeurs comme l'organisation du travail, les mouvements de personnels et les droits syndicaux, lesquels seraient référés au niveau local, mais sans droit de grève. En cas de désaccord, un médiateur-arbitre, nommé par le ministre du travail, déciderait des conditions de travail. La période de médiation devrait durer un minimum de 30 jours, période durant laquelle toute mobilisation est impossible. Enfin, le droit de grève n'existerait que pour les négociations centrales (sauf les salaires), mais avec certaines contraintes additionnelles : premièrement il faudrait assurer les services essentiels ; deuxièmement le droit de grève ne serait assuré qu'après un délai de 20 jours suivant un avis du ministère du travail ; troisièmement, le droit de grève ne serait accordé qu'après le dépôt d'un rapport public sur l'état des négociations. Devant l'ampleur des attaques, le mouvement syndical s'est donc réuni pour présenter ses propositions pour améliorer le régime de négociation.

La coalition exige le retrait de l'avant-projet de loi sur la révision du régime de négociation dans le secteur public et adhère aux principes suivants :

I. Le droit de négocier

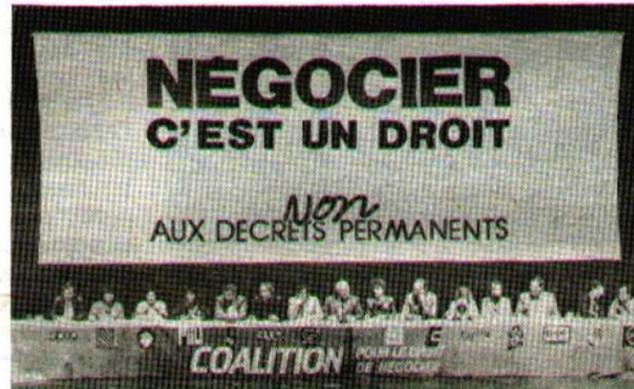
1. La liberté de négocier l'ensemble de nos conditions de travail doit être entière et absolue.
2. Les membres de la coalition sont favorables au développement d'un organisme qui leur permettrait
 - a. d'avoir accès à toutes les données relatives aux comparaisons salariales ;
 - b. d'obtenir d'autres comparaisons selon d'autres méthodes, pourvu que les résultats soient disponibles aux deux parties.
3. La partie syndicale doit avoir accès aux recherches et études gouvernementales dans les secteurs qui la concernent et être en mesure, sous certaines conditions, de commander certaines études.
4. Les organismes ou sociétés d'Etat doivent conserver la même latitude que par le passé dans les négociations. Certains autres organismes devraient être intégrés à la loi 55 selon des critères à définir.

II. La décentralisation

5. Le régime de négociation du secteur public au Québec est un régime de négociation provinciale qui doit maintenir la reconnaissance actuelle des parties syndicales négociantes à l'échelle nationale ainsi que les droits qui leur sont reconnus.
6. Le régime de négociation doit reconnaître qu'il appartient aux parties négociantes à l'échelle nationale d'arriver à une entente sur les matières de négociation à exclure de la négociation au niveau provincial.
7. Les parties négociantes devraient, au niveau provincial, identifier les matières objets de négociation locales, celles-ci devant se dérouler selon les dispositions du Code du travail (incluant le droit de grève). Le pouvoir discrétionnaire du gouvernement en cette matière doit être supprimé.
8. Il pourrait y avoir, selon la volonté des syndicats locaux, regroupement des syndicats sur une base régionale, sectorielle ou combinaison des deux aux

fins de négociation locale, en tenant compte des catégories de personnel.

9. Les parties locales devraient avoir la capacité de faire des aménagements locaux sur des questions référées.



Le rassemblement du 2 février à la Place des Arts, à Montréal.

III. Les services essentiels et le droit de grève

10. Nous réaffirmons le droit inaliénable pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs, sans distinction, de recourir à la grève.

11. Nous estimons que la loi 72 doit être remplacée pour réinscrire le même processus de détermination et de respect des services essentiels qu'en 1979 (loi 59) et l'attribution des mêmes pouvoirs à un nouveau conseil en tenant compte des aménagements suggérés au rapport unanime du comité. Ces amendements doivent prévoir la même modalité de formation du conseil.

12. Nous sommes prêts à doter nos organisations syndicales respectives d'un code syndical sur les services essentiels.

13. Nous rendons publiques nos positions sur les services essentiels. Par ailleurs, nous n'hésitons pas à dénoncer les employeurs qui refusent de négocier de bonne foi les services essentiels dans leur établissement.

MANIFESTONS CONTRE LA VISITE DE REAGAN!

Une importante manifestation aura lieu, le 17 Mars prochain contre la rencontre Reagan-Mulroney, à Québec. La manifestation, qui est une initiative d'une large coalition qui fut appelée à l'origine par CISO [Centre Internationale de Solidarité Ouvrière], regroupe, outre l'ANEQ, d'importantes organisations telles : la CSN, la CEQ, le RAJ, plusieurs groupes de Solidarité Internationale, populaires, chrétiens ainsi que des groupes politiques.

La coalition POUR LA PAIX ET LA JUSTICE ET LES DROITS DEMOCRATIQUES proteste contre les conséquences sociales et politiques de cette rencontre, contre la course aux armements, l'intervention américaine contre l'auto-détermination des peuples, la destruction de l'environnement, la montée d'une morale rétrograde, le renforcement de l'anti-syndicalisme, les coupures sociales accrues et la complicité avec les régimes racistes et dictatoriaux.

LA MANIF...

À Québec, le départ de la manif se fera à 12h30 devant le parlement de Québec. Elle se dirigera par la suite vers le Château Frontenac pour aboutir au sous-sol de l'Eglise St-Jean-Baptiste où des orateurs prendront la parole. De Montréal, le départ se fera à 9h00 a.m., devant l'édifice de la CSN. Toutes les associations étudiantes sont appelées à mobiliser pour cette importante manifestation.

14. Les organisations syndicales se déclarent prêtes à entreprendre avec le gouvernement et ses partenaires, des discussions pour trouver les moyens les plus appropriés de mettre en application les recommandations du rapport du Conseil des services essentiels.

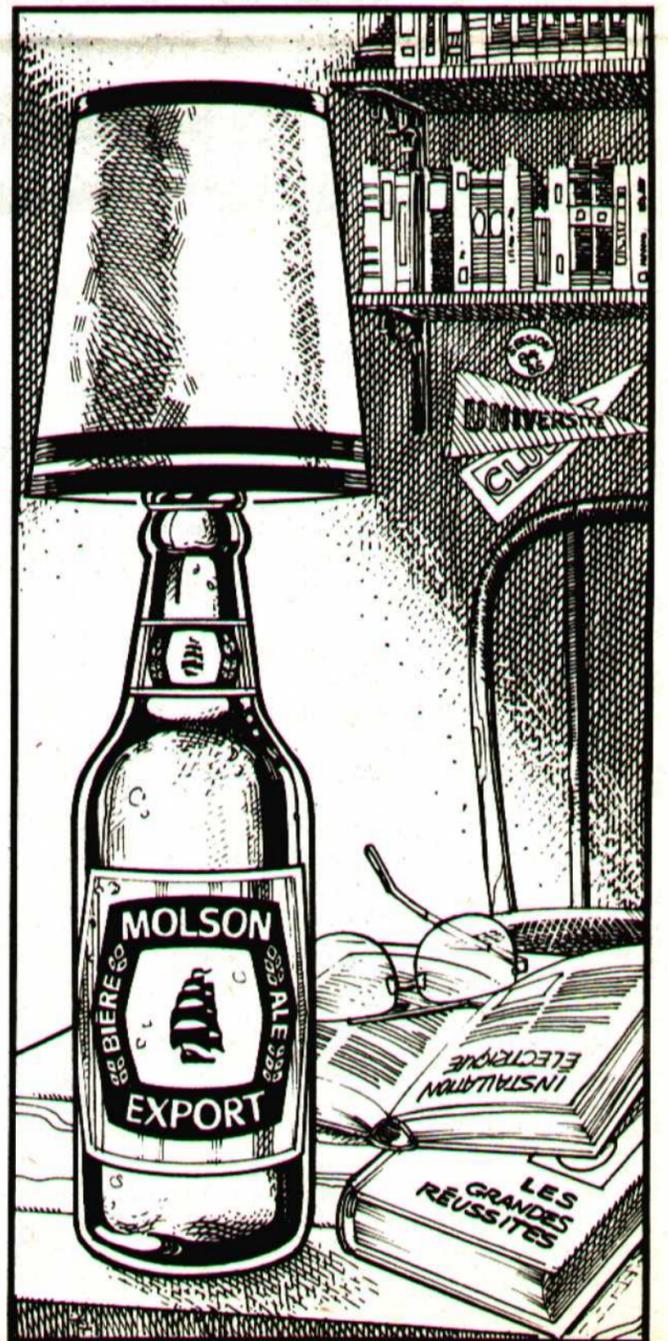
IV. L'intervention de tiers

15. Nous favorisons la mise en place d'un mécanisme de médiation volontaire, qui s'amorce à la demande de l'une ou l'autre des parties.

V. Le déroulement de la négociation, le droit à l'information

16. Les questions d'ajustements, d'amendements spécifiques aux conventions collectives, de révision des salaires devraient être laissées à la libre volonté des parties. L'actuel régime de négociation laisse déjà toute la latitude aux parties syndicale et patronale. Aucune contrainte légale ne devrait donc être ajoutée aux dispositions présentement en vigueur.

17. Le droit de syndicat à l'information devrait être prévu dans chaque établissement. Les modalités de fonctionnement et d'application de ce nouveau droit pourraient être établies par voie de négociation des conventions collectives. Exemple : rencontres statutaires, modalités de transmission de l'information, étendue de celle-ci, délais, formes sous lesquelles parviennent les réponses de l'employeur et l'interpellation de l'administration par le syndicat.



MA MOLSON... "PLUS BELLE QUE JAMAIS."

L'ANEQ A LA RENCONTRE-JEUNESSE DE LA FTQ

Construire la solidarité jeunes-mouvement ouvrier

Par Jean-Guy Bérubé

Pour la première fois de son histoire, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) ouvrait ses portes à des non-membres les 25 et 26 janvier derniers au Centre Sheraton de Montréal; près de 300 participants et participantes représentaient une trentaine de groupes de jeunes ainsi que des syndicats locaux de la Fédération.

Les discussions avaient pour thèmes : la formation scolaire, le marché du «chômage», les conditions de travail, les jeunes et les syndicats.

La FTQ connaît bien la situation actuelle de la jeunesse québécoise, «plus de 200 000 jeunes Québécoises et Québécois sont condamnés à la dépendance. Bénéficiaires de l'assurance-chômage ou contraints à l'aide sociale à 156\$ par mois, ils vivent dans une société qu'ils n'ont pas les moyens de se payer», dénonce le document d'appui de la FTQ.

Face à un problème de taille, deux conceptions bien différentes s'affrontent. Les suppôts du PQ (lire les RAEU, FAECQ et

ENGAJ) prônent la réduction du temps de travail AVEC perte de salaire et de droits de la part

expliquait, pour sa part, qu'elle travaille dans un de ces projets et qu'elle gagne \$2.50/heure et

réussi à créer plus de quelques dizaines d'emplois depuis un an. Même si la FTQ n'a pas retenu cette suggestion, le gouvernement du Parti Québécois a - par hasard - déclaré aux jeunes qui occupaient le lac Osisko à Rouyn pour dénoncer les conditions économiques déplorables de la jeunesse, qu'il mettra bientôt sur pied un tel fonds. La question qu'on doit se poser est la suivante : est-ce que la FAECQ prend ses mandats dans les assemblées générales ou aux bureaux du ministère de l'Éducation?

D'autre part, la délégation de l'ANEQ considère aussi que la réduction du temps de travail est une mesure primordiale pour la création massive d'emplois. Cependant, les travailleuses et travailleurs ne doivent pas subir de coupure de salaire, ne doivent pas perdre les acquis de plusieurs années de travail. Selon Jean-Marie Vézina, délégué de l'ANEQ, «il faut arrêter de se culpabiliser, de prendre sur nous les responsabilités que l'État devrait assumer», après avoir déclaré qu'il y a présentement plus de 300 000 analphabètes au Qué-

bec, qu'il y a actuellement suffisamment de malades dans les corridors d'hôpitaux pour créer des emplois.

L'ANEQ et le RAJ ont par ailleurs invité la FTQ et ses membres à participer à une grande marche pour l'emploi de façon à obliger les gouvernements à prendre leurs responsabilités. De plus, le RAJ organise des États généraux de la jeunesse, de concert avec le mouvement syndical et populaire.

Même si la FTQ n'a pas encore donné suite à ce colloque, le secrétaire général de la FTQ, Fernand Daoust, a exprimé la solidarité de la centrale syndicale avec les «jeunes qui poussent un immense cri de désespoir». «Nous avons la responsabilité de faire en sorte que ce cri soit entendu, et de faire en sorte que les jeunes aient une place et un avenir», a-t-il affirmé. Ce cri de désespoir n'est sûrement pas celui de la FAECQ dont la direction reçoit des bourses de 6 000\$ par année de la part du MEQ. Le gouvernement préfère acheter le silence de quelques jeunes plutôt que d'écouter les cris de la jeunesse.



Jean-Marie Vézina, délégué de l'ANEQ, prend la parole à la Rencontre-jeunesse de la FTQ.

des travailleurs et travailleuses. Ils «revendiquaient» aussi la création d'un «Sommet économique» où les patrons, les syndicats, les gouvernements et les jeunes pourraient se «concerter» afin de favoriser l'entrepreneuriat par la création de «projets spéciaux». La déléguée du RAJ

ce, malgré son DEC en informatique.

La FAECQ cherchait aussi à promouvoir la création d'un fonds de solidarité jeunesse du genre de celui de la FTQ. L'actuel «fonds» de cette centrale s'avère un échec relatif et n'a pas

photo Michel Couner - Le Monde Quinier

Offre d'emploi

Permanent-e-rechercheur à temps plein pour une période de 15 semaines sous l'autorité du Conseil exécutif et du Conseil Central de l'ANEQ.

Nature du travail

Le-la candidat-e choisi-e devra travailler en collaboration avec le Conseil exécutif et le Conseil Central de l'ANEQ. Plus particulièrement, il-elle effectuera des travaux de recherches sur les dossiers concernant les conditions financières des étudiantes et étudiants (18 heures/semaine) et il-elle devra assurer une permanence au Bureau national d'information et de recherche de l'ANEQ (17 heures/semaine).

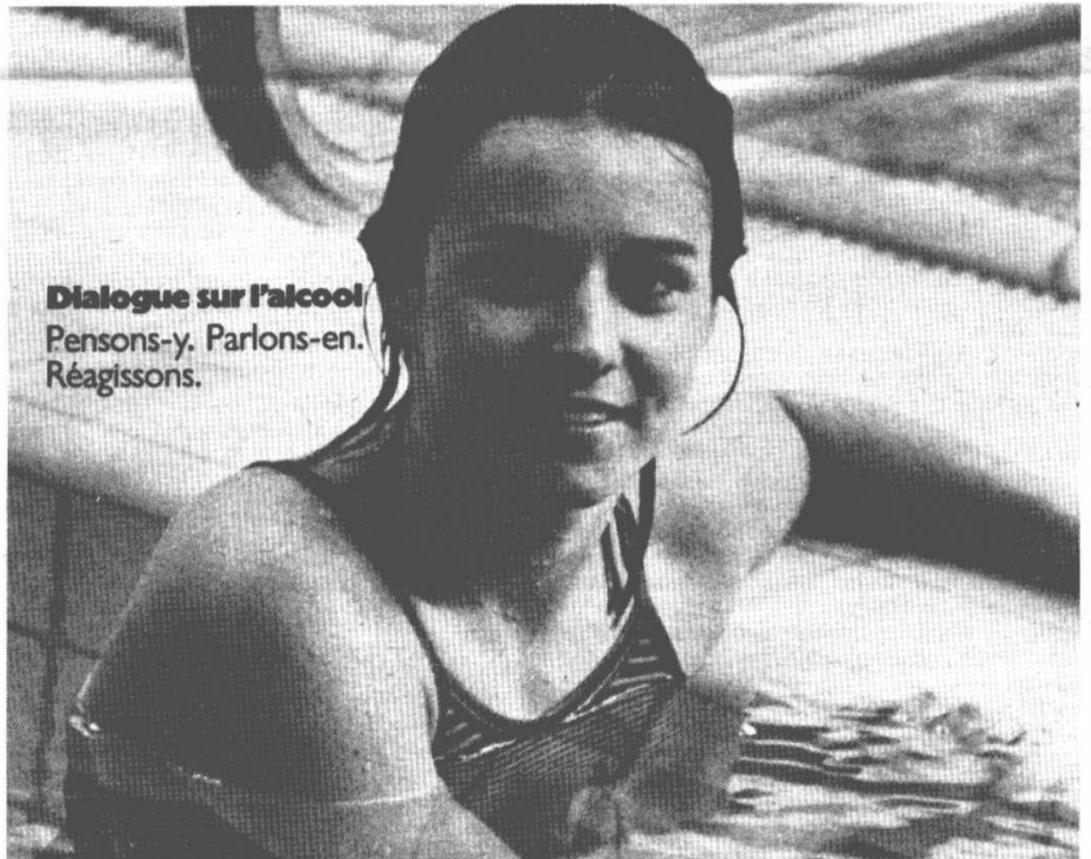
Qualifications requises

- connaissance du travail de bureau en général, de méthode de recherche en particulier
- bonne connaissance de la langue française (connaissance de l'anglais un atout)
- dynamisme
- connaissance et/ou pratique militante au sein du mouvement étudiant
- disposition à effectuer du travail supplémentaire bénévolement, à l'occasion, le soir et/ou les fins de semaine.

Conditions de travail

Le-la candidat-e choisi-e travaillera dans les locaux de l'ANEQ à Montréal. Il-elle travaillera du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30 (avec une heure pour dîner) pour un salaire brut de 224\$/semaine de 35 heures.

Les candidat-e-s intéressé-e-s doivent déposer leur demande d'emploi (incluant Curriculum vitae) au plus tard le 10 mars 1985, à 17h30, à l'ANEQ : 1460, rue Amherst, Montréal (Québec) H2L 3L3. Tél. : (514) 849-1851.



Dialogue sur l'alcool
Pensons-y. Parlons-en.
Réagissons.

REAGISSONS AUX EXCES DE BOISSON.

«J'aime prendre un verre de temps en temps avec mes amis de classe, mais j'ai pas besoin de faire la fête après une compétition. Quand j'exécute un bon plongeon, je l'ai déjà ma récompense.»

SYLVIE BERNIER
MÉDAILLÉE D'OR
JEUX OLYMPIQUES 1984
PLONGEUR

Canada



Santé et Bien-être social Canada / Health and Welfare Canada

Le fédéral lance son programme pour l'AJJ :

DONALDA VEUT ETRE DE SON TEMPS!

Andrée «Donalda» Champagne, ministre d'Etat à la jeunesse, n'a traité personne de petite garce lors du lancement du programme du gouvernement fédéral pour marquer l'année internationale de la jeunesse.

C'est par la présentation d'une chorégraphie interprétée pendant quelques minutes par une vingtaine de jeunes que la ministre voulait «projeter l'image de cette jeunesse que nous célébrons cette année». Car, attention, il y a plusieurs jeunes.

Celle de la chorégraphie était belle et énergique, criant et sautant partout

sur un rythme rock'n roll endiablé. La préoccupation de la gang de gars était d'approcher la gang de filles. AH!, amour cruelle, ce que tu tortures notre jeunesse! Mais à part ça, tout va bien merci!

Oui, il y a plusieurs jeunes. André Champagne l'a affirmé à nouveau lors du lancement. «Nous ne parlerons pas des jeunes qui ont des problèmes, dit-elle, nous voyons les choses positivement». Tout comme la campagne du gouvernement provincial, l'accent sera mis sur le succès de jeunes élites, afin que leurs efforts dans

la recherche de l'excellence servent de modèle aux jeunes.

L'élément clé de la campagne fédérale est la création d'un comité consultatif composé de 24 jeunes triés, on ne sait comment, sur le volet.

Interrogée sur l'échéancier des travaux du comité, la ministre précise qu'il devrait se réunir d'ici quelques semaines. Il nous faut tenir compte des périodes d'exams (ils-elles sont principalement étudiantes), nous seront plus actifs à l'été et au début de l'automne». Par ailleurs, la ministre ne voit pas de

contradiction entre le thème de l'année «paix et développement», et la présence de jeunes de l'armée sur son comité.

La tâche principale des conseillers, précise la ministre, sera de susciter la participation des jeunes aux 4 «grands forums régionaux», puis d'une plénière nationale en décembre, dont les résultats devraient permettre, selon Mme Champagne, «d'élaborer de nouvelles politiques concernant les jeunes.» La ministre n'a pu fournir aucun détail sur le fonctionnement et les thèmes des forums, le premier

ayant lieu en avril. Mais, assure-t-elle, on ne vas pas y «parler pour rien dire». Elle garantit sa présence à ses forums qui doivent permettre aux jeunes «d'exprimer eux-mêmes leurs intérêts et préoccupations»

Au niveau dépenses, le budget global est de \$22,5 millions : \$7.9 M pour des projets spéciaux (dont 79 déjà approuvés), \$12 M pour soutenir des initiatives conjointes d'autres ministères ou agences, et \$2.6 M pour sensibiliser les jeunes à la réalité internationale.

Jean-Pierre Paquet

MONITEURS DE LANGUE SECONDE (à temps partiel) FRANÇAIS ou ANGLAIS

Septembre 1985 — Avril 1986

Le ministère de l'Éducation du Québec, en liaison avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), dans le cadre d'un programme financé par le Secrétariat d'État, invite les étudiants qui aimeraient devenir moniteurs de langue seconde pendant l'année scolaire 1985-1986 à poser leur candidature.

Le moniteur doit faire des études à temps plein généralement dans une autre province, dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire¹, et aider un enseignant de langue seconde², de 6 à 8 heures par semaine. Le moniteur reçoit jusqu'à 3 000 \$ pour 8 mois de participation (du début de septembre à la fin d'avril). Ses frais de déplacements de la province où est situé son domicile à la province d'accueil lui sont remboursés.

Sont admissibles les étudiants québécois qui ont terminé ou qui termineront à la fin de l'année scolaire 1984-1985 leurs études collégiales, ou qui ont fait des études universitaires.

On peut se procurer le formulaire et la brochure en s'adressant aux directions régionales du ministère de l'Éducation, aux responsables de l'aide financière aux étudiants dans les Services aux étudiants des universités et des collèges publics et privés, ainsi qu'à la

Direction générale de l'aide financière aux étudiants
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la Technologie
1035, rue De La Chevrotière
Québec
G1R 5A5

Le candidat doit faire parvenir au plus tard le 28 février 1985 (le cachet de la poste faisant foi) le formulaire dûment rempli au directeur de la direction régionale du ministère la plus proche de son domicile et dont l'adresse figure au verso de la circulaire accompagnant le formulaire. Le candidat sera convoqué à une entrevue.

1. Au Québec, à l'université.

2. Un certain nombre de candidats pourront être choisis pour exercer les fonctions de moniteurs de langue première pour francophones en milieu minoritaire.



Gouvernement
du Québec

Ministère de l'Éducation

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la Technologie



Conseil des ministres
de l'Éducation (Canada)



Secrétariat
d'État

CEGEP VANIER

Une décision impopulaire

Par François Giguère

L'administration du CEGEP Vanier vient de décider qu'elle fermera son campus situé près du Boulevard Décarie. Dès septembre prochain donc, les 2,200 étudiantes et étudiants qui fréquentent le campus Snowdon devront déménager leurs pénates vers l'autre pavillon du CEGEP Vanier, le campus Ste-Croix. Le hic dans l'histoire c'est que déjà 4,200 étudiantes et étudiants s'entassent littéralement les uns sur les autres au campus Ste-Croix. On comprendra que la perspective de voir fusionner les deux parties de la population étudiante du CEGEP de Vanier n'a rien de réjouissant pour les groupes concernés dans la mesure où les services offerts aux étudiants n'iront pas en augmentant à Ste-Croix!

Pour les associations étudiantes tout d'abord, lesquelles regroupent les étudiantes et les étudiants des deux groupes. Celles-ci s'opposent évidemment à cette décision prise par une voix de majorité seulement par le conseil d'administration du collège. L'ANEQ a déjà fait parvenir une lettre d'appui à la lutte des étudiantes et des étudiants contre ce déménagement. Tout comme les syndicats du personnel du CEGEP, les deux associations étudiantes des campus Snowdon et Ste-Croix exigent une reconsidération de cette décision et que se tienne une véritable consultation auprès

des groupes représentant la population du collège qui aura, elle, à subir les affres de l'entassement à Ste-Croix.

Un des choix qui s'offraient à l'administration et qui était en même temps la solution qui semble rallier la majorité des usagers-ères du CEGEP Vanier, serait d'aménager plutôt dans des locaux situés au Square Décarie. La troisième hypothèse qui fut étudiée par l'administration du collège envisageait la réfection du campus Snowdon au coût de 1 million de dollars. Il en coûtera énormément plus, selon des architectes indépendants, pour réaliser l'intégration de la nouvelle population étudiante en construisant une annexe au campus Ste-Croix, ainsi que pour réaliser l'unification des programmes et services offerts présentement aux étudiantes et aux étudiants des deux pavillons. On parle d'une somme tournant autour de 14 millions!!!

Comme la voie choisie par l'administration du CEGEP Vanier heurte de front le droit de la population étudiante et des travailleuses de cette institution à de bonnes conditions de vie et d'étude (ou de travail), il est à prévoir que leurs organisations respectives n'en resteront pas là. Déjà une pétition rassemblant 4249 signatures a été présentée à l'administration en guise d'opposition au projet. C'est à suivre.

Les profs à l'offensive

LA CROISADE DU FINANCEMENT

Les professeurs des universités québécoises, réunis dans une coalition inégalée, viennent de lancer une vaste campagne de sensibilisation publique afin d'alarmer la population face à la menace qui pèse sur l'avenir des universités en raison des coupures budgétaires du gouvernement.

«Nous sommes convaincus d'avoir atteint un seuil critique, déclare la porte parole de la coalition Ann Robinson. Si on ne met pas un terme aux compressions, nous ne serons plus en mesure de jouer notre rôle dans la construction du Qué-

bec de demain.»

Les professeurs interpellent le gouvernement en rappelant, qu'il a sans doute oublié, ces dernières années, l'apport des universités au progrès du Québec. «Il a sans doute aussi mal évalué les risques lorsqu'il a imposé un aussi lourd fardeau de compressions à ses établissements d'enseignement supérieur. Nous voulons lui rappeler que, de par sa nature même, l'Université est au coeur du progrès et que son rôle le plus important est de façonner l'avenir».

Le thème de cette campa-

gne de \$200,000, «Têtes en Tête», fait référence à l'importance des ressources humaines comme base de développement du Québec.

Le gouvernement met l'avenir du Québec en jeu par ses coupures budgétaires, soutient la coalition. «Cette année, par exemple, nous devons assumer 10% des compressions gouvernementales, alors que le réseau universitaire représente moins de 4% des dépenses de l'état». Comparativement à 1978, soulève Mme Robinson, les universités accueillent 30,000 étudiants de plus,

en équivalence temps complet. Pourtant, elles vivent aujourd'hui avec un budget de \$300 millions inférieurs à ce qu'il devrait être, soit une compression du tiers.

La campagne des professeurs se déroulera par une tournée dans toutes les villes universitaires du Québec, où seront abordés différents thèmes. Par leur campagne, les professeurs visent principalement à :

-établir l'importance de leur contribution au développement culturel, social et économique du Québec;

-faire ressortir la faible fréquentation universitaire de la population québécoise;
-souligner l'étranglement et l'asphyxie de l'Université;
-favoriser une amélioration de la qualité de l'enseignement et à mettre en relief les effets des conditions actuelles d'enseignement;
-favoriser l'accessibilité à l'université en assurant l'apport des ressources nécessaires;
-et, enfin, à améliorer le financement des universités.

Jean-Pierre Paquet

Têtes en tête!



BOURSES

Études de langue seconde (FRANÇAIS OU ANGLAIS)

COURS D'ÉTÉ 1985

Dans le cadre d'un programme établi par le ministère de l'Éducation du Québec, en liaison avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et financé par le Secrétariat d'État, des bourses sont accordées à des personnes du Québec inscrites dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire désireuses de suivre des cours intensifs (6 semaines) de français ou d'anglais langue seconde, pendant l'été 1985 au Canada.

La bourse couvre les frais de scolarité, de logement, de nourriture et de matériel d'enseignement. Les frais de voyage aller-retour sont à la charge du boursier ou de la boursière.

Le nombre de boursiers et de boursières qui suivront les cours dans les établissements d'autres provinces est limité dans le cadre d'accords interprovinciaux. C'est pourquoi un certain nombre de boursiers et de boursières québécois devront suivre les cours au Québec.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être citoyen canadien ou résident permanent.
- Avoir terminé ses études secondaires (5^e secondaire) — élèves à temps plein de septembre à juin — à la fin de l'année scolaire 1984-1985.

OU

Avoir fait des études à temps plein dans un établissement d'enseignement collégial ou à l'université pendant l'année scolaire 1984-1985 (session d'automne 1984 et session d'hiver 1985).

ATTRIBUTION DES BOURSES

Les bourses sont attribuées dans le cadre de chaque région administrative du Québec, par tirage au sort à l'aide d'un ordinateur.

On peut se procurer la brochure en s'adressant aux directions régionales du ministère de l'Éducation, aux responsables de l'aide financière aux étudiants dans les Services aux étudiants des universités et des collèges publics et privés, aux directeurs des écoles secondaires, ainsi qu'à la

Direction générale de l'aide financière aux étudiants
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie
1035, rue De La Chevrotière
Québec
G1R 5A5

Les formulaires dûment remplis doivent parvenir à la Direction générale de l'aide financière aux étudiants à l'adresse ci-dessus, au plus tard le 28 février 1985 (le cachet de la poste faisant foi).



Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)



Secrétariat d'État

Une coalition importante

Liste des organisations de professeurs d'universités du Québec en campagne sur la question du dégel des frais de scolarité.

- Le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Hull [SPUQAH].
- L'Association des professeurs de l'École de technologie supérieure [APETS].
- L'Association des ingénieurs-professeurs des sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke [AIPSA].
- Association of Professors of Bishop's University [APBU]
- L'Association des professeurs de l'École polytechnique [APEP]
- L'Association des professeurs de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke [APFMUS]
- L'Association des professeurs de l'Institut Armand-Frappier [APIAF]
- Concordia University Faculty Association [CUFA]
- McGill Association of University Teachers [MAUT]
- Le Syndicat des Professeurs de l'Université Laval [SPUL]
- Le Syndicat des Professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières [SPUQTR]
- Le Syndicat des Professeurs de l'Université de Sherbrooke [SPUS], affiliés à la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec [FAPUQ]
- Le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal [SPUQ]
- Le Syndicat des Professeurs de l'Université du Québec à Rimouski [SPUQAR], affiliés à la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec [FNEEQ-CSN]
- Le Syndicat des employés de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue [SEUQAT]
- Le Syndicat des professeurs de l'institut national de la recherche scientifique [SPINRS]
- Le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi [SPUQAC], affiliés à la fédération des professeurs d'université [FPU-CEQ]

On peut les rejoindre en s'adressant au 2715, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, H3T 1B6, [514] 735-3654.

Ne manquez pas l'édition spéciale du Québec ÉTUDIANT pour saluer le 10^{ème} anniversaire de l'ANEC!

(disponible le 22 mars)